

Technicien Environnement - H/F - 13

CERTIFICAT	DATE
BTS (Bac +2)	À partir de juin 2024
LOCALISATION	SALAIRE
Marseille	de 730€ à 1 826€ ht
NATURE DU CONTRAT	NOMBRE DE PROFIL À RECRUTER
Contrat d'apprentissage	2 Postes à pourvoir

DESCRIPTION DU POSTE

Envie de découvrir un secteur dynamique et qui forme à des métiers essentiels à tous? ?

C'est par ici?! Nous vous proposons d'intégrer notre formation BTS MÉTIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT dans le cadre d'un contrat en apprentissage.

DOMAINE DE L'ENTREPRISE

Entreprise de propreté

MISSIONS

- Contrôle de l'application des procédures Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement.
- Analyse des non-conformités, rédaction de compte rendu d'analyse et propositions de plans d'actions
- Conception et accompagnement à la mise en place des process spécifiques.
- Maîtrise des matériels et techniques spécifiques ainsi que des règles

d'hygiène et de sécurité des chantiers.

- Connaissance des règles de salubrité et d'hygiène publique ainsi que des techniques de prélèvement et d'analyse.
- Communication avec l'ensemble des intervenants, rédaction de rapports techniques
- Réalisation des enquêtes terrain
- Entretien et maintenance de 1er niveau

PROFIL RECHERCHÉ

- Nous recherchons un profil alliant curiosité, sens du service, ténacité et envie d'apprendre.
- Aucune expérience professionnelle n'est exigée, seulement une grande motivation?!
- Débutant accepté

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir moins de 30 ans (ou une reconnaissance TH) à la date de signature du contrat,
- Déjà titulaire d'un baccalauréat scientifique, technologique ou professionnel, vous souhaitez intégrer une formation en BTS MSE

DURÉE ET RYTHME

- 2 ans
- Alternance 1 semaine en formation pour 1 semaine en entreprise
- Lieu : Marseille

BTS MÉTIERS DES SERVICES À L'ENVIRONNEMENT



DURÉE

1 à 2 ans (durée déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant votre projet professionnel)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Apprentissage :

Jeunes de 16 à 29 ans révolus

Sans condition d'âge pour les personnes :

- o Reconnues travailleur handicapé,
- o Ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme,
- o Inscrites en tant que sportifs de haut niveau.

Professionnalisation :

Sans condition d'âge.